



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-4-4

Séance du vendredi 8 février 2019

POURSUITE DES ACTIONS D'INGENIERIE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.
M. HABIG donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1/CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement,
- VU les articles L 14-10-5 V, L 14-10-10, L 233-1 et suivants et R 233-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la convention relative aux missions d'ingénierie menées par MSA Services Alsace pour la mise en place de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 18 novembre 2016, et son avenant n°1 daté du 23 juillet 2018,

- VU l'appel à projets pour 2019 lancé par la Conférences des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin pour le financement d'actions de prévention collectives,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité et Autonomie lors de sa réunion du 1^{er} février 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention du 18 novembre 2016 à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et MSA Services Alsace, joint en annexe 3, portant versement au profit de MSA Services Alsace d'un montant maximum de 31 139 €,
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant permettant la poursuite des actions d'ingénierie de MSA Services Alsace dans le cadre de la mise en œuvre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,
- ✓ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme I611, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 65113 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité